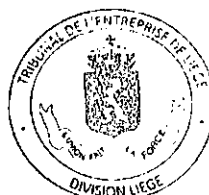


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



23099574



20 JUL. 2023

Greffe

N° d'entreprise : **0203 963 680**

Nom

(en entier) : **Association intercommunale pour le démergement et l'épuration des communes de la province de Liège**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **rue de la Digue, 25 - 4420 SAINT-NICOLAS**

Objet de l'acte : Démission et remplacement d'administrateurs au sein du Conseil d'administration (point 4 de l'AG du 27/06/2023) et Point 3a du Conseil d'administration du 6 mars 2023

-----L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2023 APPROUVE -----

4.-----Par 28.308 voix pour, 1.355 contre et 6.483 abstentions APPROUVE -----

Les démissions et remplacements d'administrateurs au sein du Conseil d'administration

-----Le Conseil D'ADMINISTRATION APPROUVE -----

Point 3a du Conseil d'administration du 6 mars 2023

Point détaillé

Vu la démission de Monsieur Francois LEJEUNE du mandat d'administrateur au sein de l'AIDE.

Vu la délibération de la commune de Juprelle du 31/01/2023, désignant Monsieur Emmanuel Libert comme administrateur remplaçant au Conseil d'administration de l'AIDE.

Décision

----- Sur proposition du Bureau exécutif DECIDE à l'unanimité -----

•d'accepter la Démission de Monsieur François Lejeune de ses fonctions, en attente de la décision de l'AG

•d'autoriser la cooptation d'un administrateur remplaçant à savoir Monsieur Emmanuel LIBERT à partir du Conseil d'administration du 06/03/2023

•conformément à l'article L1523-14, 3° du CDLD ; de charger l'Assemblée générale du 27 juin 2023 d'accepter la désignation de Monsieur Emmanuel Libert en tant qu'administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Point 03a du Conseil d'administration du 22 mai 2023

POINT 03a - Démission et remplacement d'un administrateur au sein du Conseil d'administration

Point détaillé

Par sa lettre du 30 mars 2022, Monsieur COURTOIS Thomas présente sa démission de son mandat d'administrateur au sein de l'AIDE.

Vu le mail envoyé par la secrétaire de la Fédération provinciale du MR nous informant de la désignation de Monsieur Eric Thomas, Bourgmestre de Modave en remplacement de Monsieur COURTOIS Thomas.

Décision

----- Sur proposition du Bureau exécutif DECIDE à l'unanimité -----

- d'accepter la Démission de Monsieur COURTOIS Thomas de ses fonctions d'administrateur,
- d'autoriser la cooptation d'un administrateur remplaçant à savoir Eric Thomas à partir du Conseil d'administration du 22/05/2023
- de charger l'Assemblée générale du 27 juin 2023 de ratifier la démission de Monsieur Courtois et la désignation de Eric Thomas en tant qu'administrateur.